



Bicycles et ligne complète de  
fourniture toujours en mains

Toute commande par téléphone ou par  
malle recevra une attention immédiate.

**J. ADOLPHE HEBERT,**  
VAN BUREN,  
En face du Collège,  
Van Buren.

**POUR LES CULTIVATEURS**

**Dégâts et prévention  
du charbon de l'avoine**

Il faut avoir été juge aux concours de récoltes sur pied pour savoir comme la plupart des cultivateurs ignorent les dégâts que leur cause chaque année le charbon de l'avoine et se coucient peu de les prévenir. Quand on visite un champ et qu'on fait remarquer à son propriétaire que le grain est attaqué par le charbon, il vous répond ordinairement avec un haussement d'épaules : "oui, il y a quelques épis noirs" ou bien "c'est la sécheresse", un autre dira "c'est l'humidité", un autre dira que c'est la première fois qu'il remarque quelque chose de la sorte. Mais ce qui est le plus frappant c'est de voir combien peu il y en a qui se rendent compte de toute l'étendue du dégât que cette maladie cause à leur récolte. Le meilleur moyen est d'entrer dans le champ avec le cultivateur et de se mettre à compter avec lui en les arachant, tous les épis malades, qui au lieu de porter une belle grappe de beau grain pesant, ne portent qu'un amas de poussière noire, collante, qui se répand aussitôt que l'on écrase la balle. On s'aperçoit alors que dans les champs où la maladie est presque imperceptible à première vue, on trouve facilement 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50 p. c. et souvent davantage dans des cas plus graves, des épis infectés.

Cela signifie tout simplement une perte nette de 10, 15, 20, 25, 30, 40, 50 p. c. et plus de la récolte, en quantité, sans compter que la qualité du grain qui reste est nécessairement inférieure, surtout au point de vue de la semence.

En face de ces faits, en face de l'ignorance complète de la présence de la maladie dans un champ, et de sa nature, de son développement, etc., on comprend qu'il y ait peu de cultivateurs qui songent à la prévenir.

La poussière noire dont nous venons de parler, qui a pris la place de l'amende du grain malade, n'est

autre chose que le "germe de la maladie", comme on pourrait l'appeler. Elle est formée des spores du charbon, spores qui s'attachent au grain sain pendant la moisson et le battage, qui se répandent sur le sol, et qui germent l'année suivante pour causer encore davantage de dégâts sur la récolte nouvelle.

C'est une infection qui n'en finit plus si on ne fait rien pour l'enrayer, pour la prévenir. Elle sera plus ou moins prononcée suivant les années, augmentant en général durant les saisons pendant lesquelles la récolte est moins vigoureuse, à cause de la sécheresse et surtout de la trop grande humidité.

De tous les moyens préventifs connus à ce jour le meilleur, le plus simple et le plus à la portée des cultivateurs est certainement l'emploi de la **FORMALINE**. On l'applique comme suit :

Pour 50 miuots d'avoine, mélangez une pinte de formaline (achetée pour \$0.50 à peu près dans n'importe quelle droguerie) avec 40 gallons d'eau et arrosez la semence avec cette solution. A cet effet il est préférable d'étendre le grain sur un placher bien propre et de le bien remuer à la pelle de sorte que tous les grains soient humectés.

L'opération ayant l'après-midi ou le soir, il faut remasser le grain en tas et le recouvrir avec des toiles ou des poches afin que la formaline ne s'évapore pas. C'est pour cette raison aussi qu'il ne faut pas laisser la bouteille de formaline ouverte, ni préparer la solution à l'avance. Le lendemain matin, l'avoine est bonne à semer, mais il ne faut pas la garder humide plus de 15 heures, sans quoi sa germination pourrait en être affaiblie. En semant, il faut bien surveiller le débit du semoir, au cas que le grain serait encore humide et collant.

Comme on le voit, le procédé est simple et ces résultats si encourageants, que les cultivateurs qui ont conscience des dégâts inaperçus que leur cause le charbon de l'avoine, ne devraient jamais hésiter à l'employer chaque année. On verra alors cette maladie désastre-

se bientôt disparaître de nos récoltes.

**GEO. MICHAUD**  
Ingénieur-agronome

**Les Chenilles à Tente**

Le service de l'entomologie des fermes expérimentales du Ministère fédéral de l'Agriculture à Ottawa a récemment publié, sur les chenilles à tente, une circulaire rédigée par M. J. M. Swaine, aide-entomologiste pour les insectes de forêts, au service de l'entomologie.

Cette publication traite des chenilles à tente défectueuses qui ont été si nombreuses, en 1912, dans certaines parties du Canada. Elle donne une description des différentes phases des insectes, leur évolution et leurs habitudes y sont décrites avec force détails. La chenille à tente américaine construite en mai et juin, les grosses tentes de soie, si connue des propriétaires de fruits, d'où elles sortent pour se nourrir sur le feuillage avoisinant. Cette espèce se rencontre plus communément dans les vergers ; elles attaquent pourtant les diverses essences d'arbres. La chenille à tente des forêts ne tresse pas de tente, mais s'abat sur les feuillages par groupes de plusieurs dizaines qui vont, entre temps, se reposer le tronc ou les branches inférieures. Cette espèce se nourrit principalement sur les arbres d'essence décidue comme le peuplier et le bouleau. Ces deux espèces étaient très abondantes l'année dernière, particulièrement dans la province de Québec, et l'on voit leur masse d'œufs en formes d'anneaux sur les rameaux des arbres fruitiers et sur les essences décidées d'ombrages et de forêt, dans beaucoup de régions. La circulaire en question donne un compte-rendu très complet des mesures à adopter pour combattre ces insectes dangereux. Les voici en quelques mots : enlèvement et destruction des masses d'œufs, pulvérisation à l'arséniate de plomb ou au vert de Paris des arbres infestés ; encerclement des arbres pour empêcher les chenilles errantes d'y monter. Enfin elle donne des formules pour la préparation du mélange et son mode d'emploi.

Cette publication (circulaire No 1 de l'entomologie) est fournie sur demande adressée au bureau des publications du Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

Recettes pour débarrasser les abeilles des poux.—Pour débarrasser les abeilles des poux, on peut tenter les fumigations de paréthre, de jusquiote, de stramoine, faites avec les plus grands ménagements ; mais, on le comprend, une fumigation capable de tuer les poux dont les abeilles sont couvertes pourrait n'être pas sans danger pour celle-ci.

Protection des ruches contre les fourmis.—Le seul bon moyen d'empêcher les fourmis de pénétrer dans les paniers est de disposer ceux-ci sur un plateau fixé sur des piquets à soixante centimètres environ au-dessous du sol. Autour de chacun des piquets-supports, un peu au-dessous du tablier, on trace à l'aide d'un pinceau, un large anneau de glu. Pour s'introduire dans un rucher ainsi disposé, les fourmis doivent nécessairement monter par les supports, mais rencontrant l'anneau de glu sur leur chemin, elles ne peuvent franchir cet obstacle.

Cette façon de disposer les ruches serait aussi le mettre celle-ci à l'abri de la visite des crapauds, souris, mulots, etc.

**La Catastrophe  
de l'Empress**

Le dernier numéro du PASSE-TEMPS (502) contient sept morceaux de musique dont voici les titres :

- 1o La Catastrophe de l'Empress composites dramatiques créés par Desmar-teau ;
- 2o Canadiens, Groupes—Nous ! chant patriotique créé par Desmar-teau ;
- 3o A St-Malo, chœur à 4 voix inégales ;
- 4o Laissez-moi mourir, jolie mélodie, inédite d'Emilio Briset ;
- 5o Souvenir du Canada, valse-lancers sur des airs canadiens ;
- 6o Albert-Valse, pour le piano par Anna Boisclair ;
- 7o Les Prévoyants du Canada, dédié aux Mutualistes Canadiens ;
- 8o Nos Martyrs Canadiens, poème dit par M. Pagé au Chanteclair ;
- 9o La Cloche, petit poème en prose de G. de Montigny ;
- 10o J'ai l'Air Fin, monologue inédit de Garton Charles ;
- 11o Encarcanée, chronique fantaisiste par Jean Pic.

Aussi plusieurs articles instructifs et amusants, portraits et biographies d'artistes et la 16ième leçon de chant. Un numéro, 5 sous par la poste 6 sous. Abonnement un an, Canada \$1.50 Etats-Unis \$2.00. Adresse Le Passe-Temps, 16 Craig-Est, Montréal.

Catalogue de primes envoyé gratis.

**Abonnez-vous  
au Madawaska**

**EDMUNDSTON  
MARDI, 21 JUILLET**

LE CELEBRE

**Cirque ROBINSON**



THE KING OF BEASTS AND HIS FAMILY. THE 3 BABIES BORN IN THE ABOVE PICTURE IS A BARELY SCENE WITH THIS SHOW.

**CIRQUE, MUSEUM, MANAGERIE**

L'espace nous manque pour énumérer nos incomparables attractions nous ne pouvons que mentionner les suivantes :

- La Grande Famille NELSON, 9 Acrobates
- La Grande Troupe d'Éléphants dressés
- La Famille Lawande
- Les plus audacieux cavaliers sur chevaux sans selle
- Les Sœurs LORET, Papillons Humains
- KING GEORGE

Le cheval le plus merveilleusement dressé de l'univers. Il a coûté \$25 000. LA FAMILLE MILLER, célèbre en équitation—LES DE FOISES, équilibristes sur fil de fer—Le cirque de singes et babouins de FELIX DE MARCESNEMO et NEMO, acrobates comiques—STEVE MIACO, le clown le plus amusant de l'Amérique et ses 40 assistants.

REPRESENTATIONS A 2 H. ET A 8 H. P. M.

**GRANDE PARADE DANS LES RUES**

**Habitudes vicieuses du cheval**

(Suite de la deuxième page)

à raison de la cause qui l'a engendrée.

Nous avons suivi pendant plusieurs années un cheval qui faisait un service très actif, et qui portait à chacun des coudes une callosité de ce genre atteignant les dimensions de la tête d'un homme. En général l'éponge (crapaud), est plutôt gênante, disgracieuse, que nuisible. Pourtant elle peut devenir sensible au point de nécessiter la suspension du travail. Dès qu'on aperçoit une excoriation, un frottement, à la surface de la région, il importe de surveiller la manière que le cheval se couche. Si ce dernier se couche en vache il y a indication d'y remédier soit en enveloppant le pied, soit de préférence, en faisant raccourcir la branche interne du fer pour l'empêcher de porter contre le coude.

(Reproduit de Goubaux & Barrier.)



Synopsis of Canadian North-West Land Regulations

THE sole head of a family, or any male over 18 years old, may homestead a quarter-section of available Dominion land in Manitoba, Saskatchewan or Alberta. The applicant must appear in person at the Dominion Lands Agency or Sub-Agency for the District. Entry by proxy may be made at the office of any Local Agent of Dominion Lands (not sub-agent), on certain conditions. Duties—Six months residence upon and cultivation of the land in each of three years. A homesteader may live within nine miles of his homestead on a farm of at least 20 acres, on certain conditions. A habitable house is required in every case, except when residence is performed in the vicinity. In certain districts a homesteader in good standing may pre-empt a quarter-section along-side his homestead. Price \$1 per acre. Duties—Six months residence in each of six years from date of homestead entry (including the time required to clear homestead patent) and 50 acres extra cultivation. A homesteader who has exhausted his homestead right and cannot obtain a pre-emption may take a purchased homestead in certain districts. Price \$1 per acre. Duties—Must reside six months in each of three years, cultivate 50 acres and erect a house worth \$200. The area of cultivation is subject to reduction in case of rough, scrubby or stony land. W. W. CORY, Deputy of the Minister of the Interior, N. B.—Unauthorized publication of this advertisement will not be paid for.—5222.

**POUR VOS**

**IMPRESSIONS COMMERCIALES**

Adressez-vous a l'imprimerie **"LE MADAWASKA"**

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE

DEMANDEZ NOS PRIX

Abonnez-vous au **"MADAWASKA"**